



Franck Riester, ministre de la Culture, annonce les lauréats de la neuvième édition du prix *Patrimoines pour tous*

Créé en 2011 dans le cadre de la politique de démocratisation culturelle menée par le ministère de la Culture, le prix *Patrimoines pour tous* distingue une démarche remarquable en matière d'accessibilité généralisée pour les personnes en situation de handicap moteur, visuel, auditif ou mental.

Ce prix annuel permet de récompenser des établissements patrimoniaux nationaux ou relevant des collectivités territoriales qui ont mis en place une politique d'accessibilité généralisée de qualité et ayant valeur d'exemple en faveur des personnes en situation de handicap. Il valorise les réalisations les plus novatrices dans le domaine des offres culturelles tournées vers une plus grande autonomie des personnes handicapées, et met en perspective l'ambition de l'accessibilité universelle.

La neuvième édition de ce rendez-vous annuel a donné lieu au palmarès suivant :

- **Premier prix ex aequo : le musée de Pont-Aven et le musée de l'Aurignacien**

Le musée de Pont-Aven et le musée de l'Aurignacien présentent l'un et l'autre la caractéristique d'avoir connu des périodes de travaux et de rénovation importantes leur ayant permis d'optimiser de manière remarquable et substantielle leur politique d'accessibilité généralisée.

Le musée de l'Aurignacien a rouvert ses portes en 2014 après dix ans de travaux et dispose aujourd'hui d'un bâtiment neuf adapté à son environnement. Son approche intégrée de l'accessibilité généralisée lui a permis d'obtenir la marque « Tourisme et Handicap » en 2018 pour les quatre types de handicap (auditif, visuel, mental et moteur). Cette distinction particulièrement recherchée est évidemment la garantie d'une politique volontariste et aboutie.

Le musée de l'Aurignacien a su développer des guides et outils de visite adaptés facilement accessibles à toutes et tous sans exclusive. Il s'illustre en outre par une collaboration étroite et régulière avec le réseau des associations du handicap et les

acteurs institutionnels de proximité. Son action témoigne une fois encore du dynamisme de nos musées en zone rurale.

Le musée de Pont-Aven a rouvert ses portes en 2016 après une refonte complète de ses infrastructures et de ses équipements. Il se fait fort depuis d'assurer l'autonomie de la visite via des supports de médiation et de communication interactifs et résolument modernes, sans obérer l'importance et la pertinence des visites de groupes et « sur mesure ».

Il a fait le choix déterminant de se doter d'un comité de pilotage et consultatif associant les acteurs du handicap avant, pendant et après les travaux de rénovation. Il nous faut aussi saluer l'intérêt de ses actions hors les murs. Ce musée, qui a obtenu la marque « Tourisme et Handicap » en 2018 pour les personnes en situation de handicap visuel et mental, poursuit ses efforts pour répondre totalement aux exigences de l'accessibilité généralisée.

– **Deuxième prix : les Archives municipales de Saint-Brieuc**

Les Archives de Saint-Brieuc ont pris l'engagement de résoudre leurs difficultés d'accès au cadre bâti en programmant d'importants travaux structurels inscrits dans la stratégie globale d'accessibilité généralisée de la municipalité. Les Archives proposent une démarche originale et séduisante autour des enjeux des droits culturels et de la citoyenneté. Ainsi, dès 2008, une charte d'accessibilité collaborative fut élaborée avec douze associations du handicap. Cette charte trouve aujourd'hui son prolongement dans un rendez-vous annuel intitulé « Printemps du patrimoine » et proposant de nombreuses actions dans les murs et hors les murs en partenariat avec la société civile et les acteurs sociaux.

Ces efforts témoignant de la vitalité du réseau des Archives au plus près du territoire méritaient d'être encouragés.

« Encore une fois, territoires et acteurs culturels font montre de leur implication pour lutter contre toutes les formes de discrimination. Le prix Patrimoines pour tous atteste à ce titre de la volonté du ministère de la Culture de contribuer à renforcer la cohésion nationale et le vivre ensemble. » Franck Riester, ministre de la Culture

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC